

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU

**Pays de  
Landivisiau**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DÉCISION DU PRÉSIDENT  
N° 2024-33

**Objet : Remise en état du filtre 2 de l'unité de production d'eau potable de Touloulan**

**Marie Claire HENAFF, vice-présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211 ;

Vu la délibération n° 2020-07-035 du 16 juillet 2020 accordant délégation de compétence au Président en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2024-199 du 11 juin 2024 portant déport de Monsieur Henri BILLON pour l'exercice de certaines de ses attributions à la SPL Eau du Ponant et prévoyant que les attributions correspondantes soient exercées par Marie Claire HENAFF,

Considérant la nécessité de remettre en état du filtre 2 de l'unité de production d'eau potable de Touloulan à Commana,

Considérant la proposition de la SPL Eau du Ponant,

### **DECIDE**

#### **Article 1**

**De signer** le devis pour la remise en état du filtre 2 de l'unité de production d'eau potable de Touloulan avec la SPL Eau du Ponant pour un montant de 9 500,60 euros HT soit 11 400,72 euros TTC.

#### **Article 2**

**De dire** que la présente décision sera communiquée pour information au conseil communautaire.

#### **Article 3**

**De dire** que Monsieur le Directeur général des services de la CCPL et Monsieur le Responsable du Centre des Finances Publiques de Morlaix sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### **Article 4**

**De dire** que l'ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Morlaix.

#### **Article 5**

**De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le TA de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Landivisiau,  
le 02 juillet 2024.

Marie-Claire HENAFF,  
Vice-présidente de la Communauté de Communes  
du Pays de Landivisiau.

